



SÉANCE DU 08 DECEMBRE 2020 à 20h30

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil VINGT, le HUIT DECEMBRE à VINGT heures TRENTE, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente sous la présidence de Monsieur Jean-Marie NIGAY, Maire.

**Présents :**

Mme VAN BOXSTAEL Christiane, M MARECHALLE James, Mme REGNIER Catherine, M FORGET Bruno, ses adjoints, Mme MEYFROODT Charlotte, M BOULARAND Claude, M THOMA Hervé, Mme VIDARD Stéphanie, M ROSELLE Régis, M VILZI Christophe, Mme LACOUR Aude, M BRIAND Hervé, M NABONNE Eric, M URCOURT Daniel, Mme ALLAIN Geneviève, ses Conseillers Municipaux

**Absents excusés :**

Mme ROUSSEAU Angélique, procuration à M NIGAY Jean-Marie,  
Mme SPIRA Julie, procuration à Mme VIDARD Stéphanie,  
Mme FUSZ Anne, procuration à M URCOURT Daniel

**Secrétaire :** Mme LACOUR Aude

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 25 SEPTEMBRE 2020 :**

Monsieur URCOURT précise que Madame FUSZ, demande à modifier le compte-rendu du 25 septembre 2020 et qu'on y apporte la précision au vote concernant le point « Extension du Groupe scolaire » qu'elle ne disposait pas d'éléments suffisants pour se prononcer.

Le compte-rendu du 25 septembre 2020 sera approuvé au prochain conseil municipal.

**DECISION MODIFICATIVE POUR UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION POUR UNE EXPOSITION SUR ERCUIS, LE CONFINEMENT, PAR LE PHOTOGRAPHE DOMINIQUE CHERPERNET**

Pendant la période de confinement de mars à mai 2020, le photographe d'ERCUIS, Dominique CHERPERNET a pris sur son temps de sortie, l'initiative de photographier les administrés volontaires en respectant les règles de distanciation. Cet évènement a eu un impact médiatique, le photographe Dominique CHERPERNET aidé de son association D!DONK souhaite organiser une exposition avec la participation d'une cagnotte en ligne,

La commune souhaite s'associer et soutenir cette association, par l'octroi d'une subvention financière et d'avantages matériels décrits dans la convention annexée à la délibération.

Conformément à la comptabilité M14, il convient d'établir une décision modification qui sera autofinancée en section de fonctionnement, par un virement du chapitre 011 au chapitre 65,

**Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité ACCORDER** à l'association D!DONK l'octroi d'une subvention d'un montant de 1 000 €.

#### **DECISION MODIFICATIVE POUR UN TRANSFERT DE CREDIT DEDIE A LA FORMATION ELUS**

**A l'unanimité, le Conseil Municipal a délibéré AUTORISER** le virement de compte à compte pour créditer l'imputation relative à la formation des élus d'un montant de 1 100 €.

#### **APPROBATION DES CONDITIONS TECHNIQUES, ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES D'EXERCICE DE LA COMPETENCE ESPACE NUMERIQUE DE TRAVAIL 1ER DEGRE PAR LE SMOTHD**

**Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité, APPROUVER** les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence espace numérique de travail 1er degré par le SMOTHD annexées à la présente délibération, **SOULIGNER** que le déploiement de l'ENT 1er degré s'effectuera pour la rentrée 2020-2021 pour les écoles figurant en annexe de la délibération, **PRECISER** que les crédits nécessaires au paiement des contributions et participations telles que définies par le syndicat seront inscrits au budget de l'exercice en cours et **AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer les démarches et signatures nécessaires à la mise en œuvre de l'Espace Numérique de Travail dès la rentrée scolaire 2020-2021.

#### **Intervention :**

**Généviève ALLAIN** souhaiterait savoir s'il s'agit d'une demande de l'école.

**Monsieur Le Maire** répond qu'en effet l'éducation nationale souhaite homogénéiser les applications.

#### **DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'EGLISE**

**Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité, APPROUVER** le projet de remise en service et l'installation campanaire et la pose d'une centrale de commande, **SOLLICITER** la demande de subvention auprès du Conseil Départemental et **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les documents afférents.

**Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité, APPROUVER** le projet de remise en service et l'installation campanaire et la pose d'une centrale de commande, **SOLLICITER** la demande de subvention au titre de la DETR et **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les documents afférents.

#### **TRANSFERT DE COMPETENCE PLAN LOCAL D'URBANISME VERS LES EPCI**

REPORT DE CE POINT à la demande de la Thelloise.

#### **FUSION ADTO / SAO**

**Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité,**

**APPROUVER** la fusion consistant dans l'absorption de l'ADTO par SAO, selon les termes du traité de fusion joint à la présente délibération qui comporte les caractéristiques suivantes :

- Apport par ADTO à SAO de la totalité de son actif net, à la date d'effet rétroactif du 1<sup>er</sup> janvier 2020, soit 1.303.476,78 €,
- Rémunération de cet apport moyennant l'échange de chaque action d ADTO contre 359 actions à émettre par SAO,

- Augmentation corrélative du capital de SAO de 574.000 actions, soit 1.234.960,00 €, assortie d'une prime de fusion de 68.516,78 €,

Etant précisé que, préalablement à cette fusion, SAO a modifié sa forme pour passer de SPLA (société publique locale d'aménagement) à SPL (société publique locale), condition de la réalisation de ladite fusion, que l'assemblée délibérante approuve,

**APPROUVER** l'opération de modification de capital de la société « ADTO-SAO », issue de l'absorption de ADTO par SAO, opérée par augmentation du nominal des actions de 2,15 € à 150,00 € et par incorporation de réserves pour 67.775,00 € de sorte qu'il s'établisse à 3.306.750,00 € pour être composé de 22.045 actions de 150,00 € de nominal.

**CHARGER** ses représentants au sein de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de voter favorablement pour la réalisation de ces opérations

**CONFIRMER**, autant que de besoin, que ses représentants au sein des organes de la SPL « ADTO-SAO », résultant de la fusion, seront :

M NIGAY Jean-Marie, ayant pour suppléant M MARECHALLE James pour les assemblées générales,

M NIGAY Jean-Marie. en qualité de représentant de notre collectivité, si celle-ci était appelée à siéger au conseil d'administration.

**AUTORISER** la poursuite de tous contrats conclus précédemment avec ADTO au sein de la SPL « ADTO-SAO » issue de la fusion, aux mêmes conditions.

#### **CONTRAT D'ENTRETIEN POUR LES CHAUDIERES DE LA COMMUNE**

**Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité, ACCEPTER** le contrat de maintenance entre la SAS DUBREUIL et la Mairie d'ERCUIS **AUTORISER** le Maire à signer le contrat annexé à la présente délibération et **IMPUTER** la dépense sur le chapitre 11 sur le budget.

#### **Intervention :**

**Généviève ALLAIN** demande si la commune choisira une chaudière à économie d'énergie.

**Monsieur le Maire** répond qu'en effet une étude sera faite ainsi que les demandes pour des éventuelles subventions.

**Régis ROSELLE** souhaiterait connaître la date d'acquisition des chaudières.

#### **DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE**

**Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité, DESIGNER** en qualité de correspondant défense : Monsieur Daniel URCOURT.

#### **Interventions :**

**Daniel URCOURT** souhaite promouvoir les métiers de l'armée pendant le forum des associations.

**Bruno FORGET** demande s'il ne faudrait pas faire une journée particulière.

**Daniel URCOURT** sollicite la participation de deux ou trois personnes volontaires pour l'aider dans le cadre de la mission qui lui est confiée.

## RAPPORT D'ACTIVITE 2019 SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL DE L'OISE

**Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité, PRENDRE ACTE** du rapport d'activité de l'année 2019 du Syndicat Mixte du Département de l'Oise.

### Interventions :

**Aude LACOUR** informe le Conseil Municipal que les déchets ont réduit de 1% ce qui satisfait le SMDO. **Daniel URCOURT** demande s'il va y avoir une évolution des déchetteries.

**Aude LACOUR** explique que pour le moment le SMDO se concentre sur le gaspillage alimentaire.

## CESSION DE LA PARCELLE Y0744 A LA SCI ANGLETERRE NORD

**Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité, ACCEPTER** la vente de la parcelle cadastrée 744 de la zone industrielle d'ERCUIS au prix de 5 600 € T.T.C. Les frais de notaires seront à la charge du nouvel acquéreur, **AUTORISER** un droit de passage à la parcelle cadastrée Y0749 la vente de la parcelle cadastrée 744 et **AUTORISER** le Maire à prendre à signer tous les documents y afférents.

## DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REPRISE DE 50 CONCESSIONS FUNERAIRES 2021 - 2022

**Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité, ADOPTER** le projet ci-dessus pour un montant estimé à 42 133.33 € H.T., **SOLLICITER** une subvention au titre de la DETR, et **AUTORISER** le Maire à réaliser toutes les formalités.

**Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité, ADOPTER** le projet ci-dessus pour un montant estimé à 42 133.33 € H.T., **SOLLICITER** une subvention auprès du Conseil Départemental, et **AUTORISER** le Maire à réaliser toutes les formalités.

### Interventions :

**Géneviève ALLAIN** demande si le tri des ossements est compris dans la facture et si la commune a fait une demande de subvention pour l'ossuaire.

**Monsieur le Maire** répond qu'en effet le tri des ossements est compris et une demande de subvention a été faite et accordée par le Conseil Départemental.

## TRAVAUX SOUTERRAIN POUR L'EXTENSION DU RESEAU D'ELECTRICITE POUR L'INSTALLATION DE L'ANTENNE RADIOTELEPHONIQUE A LA CHARGE AXIANS AVEC LA PARTICIPATION DU SYNDICAT DE L'ENERGIE DE L'OISE

**Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité, ACCEPTER** la proposition du Syndicat d'Energie de l'Oise de desserte en électricité 18 Rue de Blaincourt en technique souterraine, **PRENDRE ACTE** que le Syndicat d'Énergie de l'Oise réalisera les travaux, **ACTER** que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction de l'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux et **PRENDRE ACTE** de la participation du demandeur pour les sommes qui seront dues au SE 60 selon le plan de financement prévisionnel joint.

### Interventions :

**Daniel URCOURT** souhaiterait savoir si l'antenne sera habillée avec des arbres et si cette antenne servira à la 5G.

**Monsieur le Maire, Jean-Marie NIGAY** répond qu'il est prévu qu'il est des arbres afin de la dissimuler dans le paysage. Quant à la 5G, elle ne sera pas mise en place dans l'immédiat. Il précise également qu'il s'agit d'une parcelle louée au CCAS d'ERCUIS

**DEMANDE D'ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES – CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE JUSQU'A 15 AGENTS – 01/07/2021**

Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité, **DECIDER** de se joindre à la procédure de négociation du contrat groupe d'assurance que le CDG 60 va engager début 2021 conformément à l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Pour chaque catégorie d'agents (IRCANTEC, CNRACL) les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune d'ERCUIS une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans et 6 mois à effet au 1<sup>er</sup> juillet 2021 à 0h00 ;
- Régime du contrat : capitalisation.

Les frais exposés au titre du présent contrat groupe représentent 0.26 % de la masse salariale de la commune d'ERCUIS à régler au CDG 60 pendant toute la durée du contrat.

Et **PRENDRE ACTE** que les taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le CDG 60 à compter du 01 juillet 2021

**Interventions :**

Généviève ALLAIN souhaiterait connaître le coût prévisionnel de cette adhésion.

Jessica BEYSSAC explique qu'il s'agit d'une adhésion avec le Centre de Gestion de l'Oise afin d'obtenir des tarifs préférentiels pour l'assurance statuaire.

**AVENANT N°3 AU CONCESSION DE SERVICE PUBLIC DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE DE LA PAUSE MERIDIENNE DES MERCREDIS ET DE L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE (VACANCES) DE LA COMMUNE D'ERCUIS.**

Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité, **ACCEPTER** l'avenant n°1 au contrat de concession de service public de l'accueil périscolaire, de la pause méridienne des mercredis et de l'accueil extrascolaire (vacances) de la commune d'ERCUIS et **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 au contrat de concession de service public de l'accueil périscolaire, de la pause méridienne des mercredis et de l'accueil extrascolaire (vacances) de la commune d'ERCUIS.

**CONVENTION DE LA FOURRIERE ANIMALE 5 ANS**

Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité, **ACCEPTER** de souscrire un contrat de prestations de services auprès de l'Association S.P.A. d'Essuilet et de l'Oise, sur l'option A+ c'est-à-dire avec les frais de déplacement facturé en plus de la cotisation chiffrée à 0.540 € à compter du 01 janvier 2021, et **AUTORISER** le Maire à signer tous les actes et pièces consécutives nécessaires à l'exécution de la présente.

**DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION LA TRIPLETTE POUR L'ACHAT D'UNE CABANE SUPPLEMENTAIRE ET DE L'INSTALLATION DE TOILETTE SUR LE TERRAIN DE BOULE.**

**Interventions :**

Daniel URROUT souhaiterait connaître ce qui est stocké dans la cabane actuelle et la future demandée.

Regis ROSELLE demande le nombre d'adhérents.

**Monsieur le Maire, Jean-Marie NIGAY**, explique qu'à l'intérieur des cabanes sont stockés de l'alimentation et que l'association comprend 30 adhérents.

**Généviève ALLAIN** demande un toilette public.

Ce point est à étudier d'une manière plus approfondie, ce point est donc ajourné.

### **DEMANDE DE L'ASSOCIATION NICODINE L'AUTORISATION D'INSTALLER UNE CABANE SUR L'ESPACE OU SONT SITUEES CES ABEILLES**

L'autorisation d'installer une cabane à ces frais sur l'espace dédié au bassin d'orage sera accordé après s'être assurée que la règlementation et que cela ne comportait aucun risque. A toutes fins utiles, il a été stipulé dans le courrier dont l'association NICODINE a été destinataire que la commune se déchargeait de toutes responsabilités quant à quelque conque dégradations de la cabane ou des ruches.

### **Délibérations en matière d'urbanisme : (Déclaration Préalable, permis de démolir...)**

#### **LES CLOTURES A LA PROCEDURE DE DECLARATION PREALABLE**

**Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité, SOUMETTRE** les travaux d'édification de clôtures à déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal, à l'exception des clôtures nécessaires à l'activité agricole ou forestière.

**Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité, SOUMETTRE** à déclaration préalable les demandes de divisions foncières faites dans les zones N et A

#### **VENTE D'UN TERRAIN SANS MAITRE – PARCELLE B 494 – APPARTENANT A MADAME LEGROS DECEDEE EN 1977**

REPORT DE CE POINT dans l'attente de la confirmation que ce bien appartient bien à la Commune d'ERCUIS.

#### **LE REGLEMENT INTERIEUR**

**Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité, ADOPTER** le règlement intérieur.

#### **CONVENTION AUTORISANT L'UTILISATION DES LOCAUX POUR LE SYNDICAT DES EAUX**

**Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité, ACCEPTER** la convention et **AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer les documents y afférents.

#### **DEPENSES D'INVESTISSEMENTS – AVANT VOTE DU BUDGET 2021 – ARTICLE L.1612-1 du CGCT**

**Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité, AUTORISER** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2021

Fin de séance 22h40

Validation de la secrétaire de séance.  
Madame Aude LACOUR



Le Maire  
Jean-Marie NIGAY

